



# Petit Cormoran 260

Mars à Mai 2026





# Votre association

## Contacter le GONm

**Adresse** : GONm 181 rue d'Auge 14000 CAEN

**Mail** : [secretariat@gonm.org](mailto:secretariat@gonm.org)

**Tél** : 02 31 43 52 56

## Adhésions

L'adhésion au GONm est due par **année civile** : n'attendez pas pour réadhérer à votre association au titre de l'année 2025.

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- **Prélèvement automatique** : contactez le secrétariat 02 31 43 52 56 ou par mail : [secretariat@gonm.org](mailto:secretariat@gonm.org)
- **Paiement en ligne** : clic sur la page d'accueil du site Internet du GONm <http://gonm.org/index.php?pages/adhesion>
- **Par voie postale** : en adressant le montant de votre adhésion accompagné du bulletin d'adhésion (téléchargeable sur la page d'accueil du site web).

### Les tarifs 2026 sont :

- Adhésion simple : 30 €
- Adhésion membre familial : 10 €
- Adhésion simple étudiants, chômeurs, juniors : 15 €
- Adhésion de soutien > 45 €
- Abonnement à la revue scientifique Le Cormoran : version papier : 20 € ; version numérique : 10 €.
- Abonnement à la revue scientifique Le Cormoran version adhérent pour les non-adhérents : 40 €.

Conformément à la loi, le montant de l'adhésion n'ouvre pas droit à reçu fiscal contrairement au don. De plus, le reçu fiscal est adressé à l'année N si le don est enregistré à l'année N-1.

## Dons et legs

Le GONm est une association reconnue d'utilité publique. À ce titre, l'association peut recevoir des dons et des legs.

Si vous voulez aller plus loin, contactez le secrétariat au 02 31 43 52 56.

Les dons au profit des associations ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66 % à 75 % du montant versé selon les cas, dans la limite de 20 % du revenu imposable. Merci pour votre aide !

## Rappel

- Site Internet du GONm : [www.gonm.org](http://www.gonm.org)
- Forum du GONm : [forum.gonm.org](http://forum.gonm.org)

Le Petit Cormoran est un bulletin de liaison qui paraît tous les trois mois.

Il est mis en ligne et est consultable sur notre site : [www.gonm.org](http://www.gonm.org)

Le prochain Petit Cormoran paraîtra **fin avril 2026**.

Les textes devront nous parvenir avant le **10 avril 2026**.

Les textes ne doivent pas dépasser une page et doivent renvoyer, si nécessaire, à un document plus complet qui sera mis en ligne sur le site du GONm.

Merci aux auteurs, illustrateurs, correcteurs (Alain Barrier et Claire Debout), metteur en page (Claire Debout) et en ligne (Guillaume Debout) et à la responsable de l'envoi de ce PC (Karine Loret).

**Responsable de la publication** : Gérard Debout.

Lorsque, par oubli ou non, un texte n'est pas signé, il est évidemment assumé par le directeur de la publication.

*La photo de couverture est de Gérard Debout. Le goéland argenté juvénile qui est montré risque de devenir une rareté en milieu naturel.*

# Partager

## Assemblée générale

La prochaine assemblée générale ordinaire du GONm aura lieu le samedi 28 mars 2026 de 9h30 à 17h, à l'Université de Caen, Campus 1, bâtiment B, amphithéâtre Jean Vial.

A l'ordre du jour :

- Rapports financiers 2023 et 2024
- Rapport moral sous forme d'un montage. Le bilan des réserves (RRN N°16), l'annexe au rapport moral et d'activités, le bilan des observatoires font partie intégrante de ce rapport moral :

Lien pour RRN n°16 :

<https://www.gonm.org/index.php?post/810b>

Lien pour le Rapport d'activités :

<https://www.gonm.org/index.php?post/815>

Lien pour le bilan des observatoires :

<https://www.gonm.org/index.php?post/816>

- Fixation du montant maximal annuel pour les acquisitions et des tarifs 2027
- Budget prévisionnel
- Discussion et votes
- Communications : fichier nid ? indice BON ?
- Engagement bénévole : présentation des besoins, implication, ... Faites-nous part de vos besoins, de vos idées avant le 1<sup>er</sup> mars 2026 pour que nous nous organisions.

Il sera possible de déjeuner sur l'herbe à proximité de l'amphi : apportez vos pique-niques.

Gérard Debout



- 
-

## L'agenda du GONm de mars à mai 2026

### Mars

#### Enquêtes

Bécasseau violet, pipit maritime, grand corbeau

([regis.purenne@gonm.org](mailto:regis.purenne@gonm.org))

Bernaches, avocettes et limicoles côtiers (RLC) : autour du 15 mars ([bruno-chevalier@neuf.fr](mailto:bruno-chevalier@neuf.fr))

#### Grands rendez-vous

Sam. 21 mars : Journée Convention-refuges au château Carneville/50

**Sam. 28 mars : AG à Caen**

### Avril

#### Enquêtes

Bécasseau violet, pipit maritime, grand corbeau

([regis.purenne@gonm.org](mailto:regis.purenne@gonm.org))

Butor étoilé ([chartiera@wanadoo.fr](mailto:chartiera@wanadoo.fr))

Mer. 15 avril : Début de la session avril-mai de Tendances [claire.debout@gmail.com](mailto:claire.debout@gmail.com)

Autour du 15 avril : recensement bernaches, avocettes et limicoles côtiers ([bruno-chevalier@neuf.fr](mailto:bruno-chevalier@neuf.fr))

#### Formation

Sam. 4 avril :

Tendances, réservée aux adhérents ; rdv à Saint-Jean-de-la-Rivière/50 à 8h au parking de l'église ; durée 2 h. ; responsable Claire Debout. Sur inscription auprès de [claire.debout@gmail.com](mailto:claire.debout@gmail.com), 6 participants au maximum)

Sam. 18 avril :

Formation sur la reconnaissance des limicoles de la baie, rdv à 9h au parking du Bec d'Andaine Genêts ([mom@gonm.org](mailto:mom@gonm.org))

#### Grands rendez-vous :

Dim. 5 avril :

Chœur de l'aube ([nicolas.klatka@gonm.org](mailto:nicolas.klatka@gonm.org))

### Mai

#### Enquêtes

Goélands nicheurs en milieu naturel (Tombelaine, Chausey, Hague, Saint-Marcof, Bessin) ([gerard.debout@orange.fr](mailto:gerard.debout@orange.fr))

Pipit maritime, grand corbeau ([regis.purenne@gonm.org](mailto:regis.purenne@gonm.org))

Recensement des limicoles nicheurs des hauts de plage ([jean-marc.savigny@gonm.org](mailto:jean-marc.savigny@gonm.org))

Recherche des busards en plaine de Caen ([james.jean-baptiste@gonm.org](mailto:james.jean-baptiste@gonm.org))

Autour du 15 mai : recensement des limicoles côtiers ([bruno-chevalier@neuf.fr](mailto:bruno-chevalier@neuf.fr))

#### Formation

Mer. 13 au Dim. 17 mai :

Stage de l'Ascension à Chausey ([gerard.debout@orange.fr](mailto:gerard.debout@orange.fr)) ou ([fabrice.gallien@gonm.org](mailto:fabrice.gallien@gonm.org))

Samedi 23 mai :

Formation sur la reconnaissance des passereaux, notamment au chant, rdv à 8h30 au parking du Lude à Carolles ([mom@gonm.org](mailto:mom@gonm.org))



*Bécasseau maubèche photo Gérard Debout*

# Connaître

## Nouvelle espèce pour la Normandie : la niverolle alpine

C'est au Havre samedi 10 janvier 2006 qu'une niverolle alpine a été photographiée par Evelyne Alleaume. Elle est la 403<sup>ème</sup> espèce contemporaine observée en Normandie, et porte le code V04 (déjà attribué par Cruon).



*Niverolle alpine Photo Evelyne Alleaume*

## Bilan cigogne noire 2025

Après plusieurs années de recherches sans succès, le département de Seine-Maritime a vu l'envol de 4 poussins, la dernière nidification connue dans ce département datait de 2015 ; bravo aux découvreurs. Dans l'Eure, seuls des indices de présence sont notés à nouveau.

C'est une très bonne année pour l'Orne où 6 nids ont été suivis. Un seul échec pour cause inconnue. Au total, 17 poussins se sont envolés. C'est avec plaisir que nous constaté un nid à 5 poussins, une première pour la Normandie. Un nouveau nid à été découvert dans le Calvados qui a produit deux jeunes. Quant au second nid (occupé depuis 2016), quatre poussins y ont été élevés. Le département le moins boisé de France, c'est-à-dire la Manche, a vu son unique nid avec 2 poussins.

L'année 2025 constitue donc un record avec 10 nids suivis pour 29 poussins à l'envol.

Vous pouvez transmettre vos observations sur Faune-Normandie ou nous envoyer un mail à [cigogne.noire@gonm.org](mailto:cigogne.noire@gonm.org). Le réseau normand remercie les bénévoles du GONm, de la LPO Normandie ainsi que les agents de l'ONF pour leurs contributions.

Christophe Girard



*Cigogne noire. Photo Gérard Debout*

## Suivi d'une population d'hirondelle de fenêtre dans le sud-manche

Après la prospection en 2018 de 123 communes du sud-ouest du département de la Manche, il m'a paru intéressant de suivre la population de 20 de ces communes à partir de 2019 afin de mieux connaître l'évolution locale de l'espèce.

L'étude réalisée en 2018 est parue dans le Cormoran 90 en 2019 ; 56 communes sur les 123 accueillait l'espèce soit seulement 45 % et le nombre de nids entiers comptés s'élevait à 830. Ce chiffre est légèrement sous-estimé car une colonie sise en campagne à Saint-Senier-sous-Avranches a été découverte seulement en 2021 et les effectifs de la colonie du pont de Beauvoir n'ont été comptés avec précision qu'en 2023 avec l'aide de Jean-Paul Poidevin.

Globalement la population a augmenté de 30 % entre 2018 et 2025 avec cependant une diminution en 2021 et 2022. La population de ce panel est donc prospère et confirme l'attrait de l'espèce pour les communes littorales, traversées par un cours d'eau ou simplement disposant d'un plan d'eau même modeste où elle peut facilement récolter de la boue pour la construction ou la restauration de ses nids. La population d'une commune peut s'effondrer une année sans raison apparente comme au Mont-Saint-Michel et les effectifs se reconstituent en quelques années et peuvent même dépasser le pic précédent.

Sur les communes étudiées, une seule colonie importante se trouve en pleine campagne sur une habitation ancienne d'une ferme équestre située au bord d'une petite mare ; cette population a été découverte fortuitement en 2021 et elle abrite maintenant 29 nids en 2025. Ce site est presque saturé puisque presque toutes les fenêtres situées au 1<sup>er</sup> étage abritent des nids dont certains sont multiples et quelques-uns sont construits en rez-de-chaussée.

Trois colonies atypiques se trouvent dans la zone :

- Sous le pont de Beauvoir qui enjambe le Couesnon à 4 km du Mont St Michel avec un maximum de 114 nids en 2024 et seulement 64 en 2025 ;

- Le manoir de Servon où l'espèce est installée à l'intérieur d'un bâtiment et les nids sont collés sur des ogives en pierre (22 nids en 2025) ;
- Un escalier de service ouvert vers l'extérieur d'un hôtel du Mont-Saint-Michel (10 nids)

L'espèce apprécie les écoles, sans doute grâce à la bienveillance des municipalités pour respecter la protection légale, puisque 7 communes sur 12 ayant des établissements scolaires sont colonisées par l'espèce soit, au total, 90 nids soit 14 % de la population totale avec un maximum de 50 nids sur le grand bâtiment du lycée Notre-Dame-d'Avranches et 20 sur l'école primaire de Précey.

Ce suivi local montre que l'espèce se porte bien sur le secteur étudié. Cependant, en 2026, il serait intéressant de suivre la reproduction sur une petite partie du secteur afin d'estimer le nombre de nids occupés au cours de la saison.

Luc Loison (texte et photos)



*Hirondelle de fenêtre. Photo Luc Loison*

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	communes /50	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
2	<u>Ardevon</u>	30	18	17	24	18	27	20	15
3	<u>Avranches</u>	116	138	137	130	136	128	110	134
4	<u>Bacilly</u>	13	13	13	13	22	33	23	23
5	<u>Beauvoir</u>	41	31	43	36	45	85	115	69
6	<u>Crollon</u>	13	16	19	20	18	17	23	18
7	<u>Ducey</u>	27	44	57	45	42	89	91	75
8	<u>Genêts</u>	72	64	59	49	47	31	11	29
9	<u>Huisnes sur Mer</u>	4	9	12	7	8	8	11	12
10	<u>Juilley</u>	15	20	16	17	20	24	29	26
11	<u>Marcey les Grèves</u>	22	23	17	11	11	5	10	6
12	<u>Mont Saint Michel</u>	33	56	15	5	15	33	52	59
13	<u>Plomb</u>	7	7	3	3	4	4	3	5
14	<u>Poilly</u>	5	3	6	6	3	1	2	2
15	<u>Pontaubault</u>	25	47	71	62	57	79	55	67
16	<u>Précey</u>	14	26	39	30	33	43	37	44
17	<u>Saint-Ovin</u>	16	10	9	10	6	10	11	14
18	<u>Saint Senier sous Avranches</u>	17	14	28	23	20	28	29	45
19	<u>Servon</u>	33	48	27	4	0	3	12	24
20	<u>Tanis</u>	8	17	5	4	2	7	7	11
21	<u>Tirepiéd</u>	12	8	10	11	5	6	6	6
22	<b>Total</b>	<b>523</b>	<b>612</b>	<b>603</b>	<b>510</b>	<b>512</b>	<b>661</b>	<b>657</b>	<b>684</b>

*Hirondelle de cheminée (ou rustique). Photo Gérard Debout*



*Hirondelle de rivage. Photo Gérard Debout*

## Département de la Manche : nidification tardive de l'hirondelle rustique

**Résumé :** *la présence de deux hirondelles rustiques emplumées se faisant nourrir par des adultes dans un nid le 1<sup>er</sup> septembre 2025, en fait, pour l'espèce, a priori, la nidification la plus tardive observée en Normandie. Le nid étant situé à l'intérieur d'un local de toilettes fermé destiné aux humains en fait aussi la plus insolite. Une visite en janvier 2026 montre que l'interstice au sommet des portes, qui permettait le passage d'un adulte, avait été obturé interdisant une nidification « insolite » à venir.*

La nidification de l'hirondelle rustique



*Hirundo rustica* est commune en Normandie. Les nichées les plus tardives sont notées surtout dans le département de la Manche lors de la dernière décade du mois d'août (com. pers. Philippe Gachet). Mais aussi, par exemple : 3 individus ont été vus sortant de leur nid le 01 septembre 2024 à Tirepied (Jean Collette « Faune de Normandie »). Sur la commune de Jobourg, près la « buvette de la falaise » à l'entrée de la route qui mène à « l'auberge des grottes », se trouvent, des toilettes publiques pour les humains.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2025, elles étaient munies de deux portes lesquelles, fermées, laissent en leur sommet, un espace étroit. Dans l'une de ces toilettes (celle de droite), au fond sur un rebord situé à environ 2 m de hauteur, se trouvait, un nid renfermant deux jeunes bien emplumés (clichés 2 et 3), encore nourris lors du ballet des adultes. Ces derniers entrent pour le nourrissage, par la porte lorsqu'elle est ouverte ou se glissent par la fente du dessus de la porte lorsque celle-ci est fermée, toilettes occupées ou non par une personne !

Il s'agit donc, a priori, de la plus tardive des observations normandes de nidification de l'espèce et sans doute la plus insolite !

Postface : Lors d'un passage le 16 janvier 2026, des restes du nid de septembre 2024 étaient encore visibles dans les toilettes mais j'ai constaté que le sommet des portes de ces toilettes avait été modifié, ne laissant pas d'espace propice au passage d'un oiseau. Ceci rend une future nidification « insolite » compromise.

Jacques Alamargot  
(texte et photos)





*Aquarelle Michel Bouvier*

### La larve de frelon asiatique, un mets délicieux

Relation de deux observations intéressantes par Michel Bouvier adhérent du Calvados

C'est dans le vallon de la Capricieuse à Luc-sur-Mer qu'au cours de mon parcours Tendances j'ai pu faire des observations peu banales.

Première observation le 4 novembre 2024 à 9h10 : deux pics épeiche creusent rapidement des cavités dans un nid de frelon de taille modeste (20 X 15 cm) qui au bout de quelques minutes se détache, s'effondre et chute derrière un buisson impénétrable. Les pics étaient-ils en train de se nourrir de larves ?

Deuxième observation le 4 novembre 2025 à 9h50, cette fois le nid haut perché est de grande taille, plus de 40cm de long. Il est bien parcheminé et déjà partiellement détruit mais ce jour il est attaqué par un couple de pics qui finissent par en détacher une partie qui tombe au sol.

C'est évidemment la promesse d'un régal de larves, partagé avec un couple de merle noir et un rouge gorge qui fouillent dans cette partie tombée et aussi régal d'un couple de mésange charbonnière qui s'accroche sur la partie restée dans l'arbre et qui explore la cavité ouverte.

Les pics feront-ils concurrence aux entreprises de destruction des nids de frelon asiatique invasif ? Cette observation est intéressante car elle montre que les gros nids bien secs en haut des arbres dénudés l'hiver ne sont pas totalement morts et qu'une vie ralentie s'y poursuit dans l'attente de l'émergence de nouveaux frelons au printemps prochain. En suivant le lien ci-dessous vous verrez la dissection d'un gros nid d'environ 80 cm de haut et contenant 8 plateaux remplis de larves.

<https://www.facebook.com/100027351981822/videos/845839897830764/>

Merci à Michel pour cette intéressante relation oiseaux – insectes

Michel Bouvier  
retranscrit par Claire Debout

# Protection

## Protection des espèces

### Actions en justice 2025

Les arrachages illégaux de haies bocagères se poursuivent toujours dans l'ouest de l'Orne où deux procédures sont en cours. Le GONm est partie prenante dans le dépôt de plainte et la constitution de partie civile. Plusieurs kilomètres sont concernés.

L'omniprésence de la cigogne blanche dans les marais du Cotentin n'est pas du goût de tout le monde. Un chasseur, lassé de voir un couple persévérer à construire un nid sur sa cheminée à « clôturer le dossier » ...en tuant ce dernier avec son fusil. Ce comportement nous renvoie au siècle dernier.

Toujours dans le Cotentin, 14 nids de cigogne blanche ont été détruits suite à l'abatage de peupliers. Le propriétaire n'ayant pas fait de demande d'autorisation auprès de la DREAL (<https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/demande-d-intervention-sur-un-ou-plusieurs-nids-de-a6181.html>), la destruction est par conséquent illégale.

Dans ces deux affaires qui concernent la cigogne blanche, le GONm a déposé une plainte.

*Nid et nichée. Photo V Poirier*



## Suivi par le GONm, des nichoirs à chouette effraie, chevêche et faucon crécerelle dans le Nord-Est de la Seine-Maritime en 2025

C'était une année compliquée pour la reproduction des rapaces nocturnes et des faucons crécerelles dans le Nord-Est de la Seine-Maritime en 2025. Cette année dans les nichoirs posés par les bénévoles du GONm on a pu compter seulement : 34 poussins ou jeunes effraies (contre 138 en 2024). Pour les faucons crécerelles seulement 2 (4 en 2024) et 6 pour les chouettes chevêches (13 en 2024). Les autres rapaces du secteur ont également connu une reproduction très compliquée, probablement due à une mauvaise reproduction des rongeurs locaux (en cause, toujours hypothétique, les fortes pluies de la fin de l'hiver dernier) soit moins de proies et donc moins de prédateurs.

Tout ça pour 133 nichoirs à effraie, 103 à chouette chevêches et 42 à faucons crécerelles : en tout 278 nichoirs posés au début du printemps dernier dans ce secteur par le Groupe Ornithologique Normand.

Comme chaque année, il faut remercier les bénévoles qui s'impliquent dans la fabrication, la pose et la maintenance des nichoirs et de leurs suivis ! Merci aux collectivités (Syndicat de Bassin Versant de l'Yères, Communauté de Communes du Talou, mairie de Saint-Rémy-Boscrocourt, l'agglomération dieppoise) et aux agriculteurs qui ont financé une partie de ces nichoirs.

Merci aux particuliers, à l'ONF, qui ont accueilli les nichoirs sur leurs propriétés.

La grande majorité des nichoirs sera suivi l'an prochain entre fin mai et fin juin. Si vous êtes bénévoles du GONm et présents dans le Nord-Est de la Seine-Maritime, n'hésitez pas à nous contacter pour participer aux comptages nous manquons d'observateurs.

Pour le groupe,  
Vincent Poirier

## Protection des espaces : les ZPS

### Réseau ZPS en Normandie

Ce texte est déjà en partie paru dans le PC il y a plusieurs années, mais il demeure d'actualité

Le 2 avril 1979, l'Europe publie une directive (dite 79/409/CEE) qui entrera en vigueur le 6 avril 1981. Elle sera complétée le 6 mars 1991 par la directive 91/244/CEE. Ces directives ont pour but d'assurer la protection, la gestion et la régulation des espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage et à en réglementer l'exploitation. La directive s'applique aux oiseaux ainsi qu'à leurs œufs, leurs nids et leurs habitats.

Des annexes sont publiées avec des listes d'oiseaux : l'annexe 1, la plus utile, désigne des espèces pour lesquelles des « mesures spéciales de conservation » doivent être prises. Par ailleurs, des habitats de superficie suffisante doivent être protégés : les zones de protection spéciale, les ZPS. L'annexe 4.2 désigne essentiellement des oiseaux d'eau et des oiseaux marins.

Les ZPS, qui ont une réelle valeur juridique, sont des « sites nécessitant des mesures particulières de gestion ou de protection, pour conserver les populations d'oiseaux sauvages remarquables, en particulier celles qui sont inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux » (Rocamora, 1994). La mise en œuvre de ces mesures se fait au travers d'un document de gestion appelé DOCOB (Document d'objectifs).

Un rappel historique toujours bienvenu :

- Au début des années 1980, un inventaire des "100 principaux sites ornithologiques" français est élaboré. Une proposition de liste arrive au GONm pour la Normandie : elle comprend la baie du Mont-Saint-Michel, Chausey, Saint-Marcouf, la baie des Veys, l'estuaire de la Seine, le Cap Fagnet et le marais Vernier. Bernard Braillon et Gérard Debout ont deux jours pour confirmer ou modifier sachant que nous ne pouvons pas en proposer plus ! N'ayant pratiquement aucune donnée du marais Vernier, nous le retirons et nous le remplaçons par les marais de Carentan. Cette liste est reprise dans le rendu final (Marion 1982) ;

- Sur cette base, la France désigne progressivement des ZPS : en Normandie, Chausey est la première désignée en mai 1988 ; les autres le sont en janvier 1990 : estuaire de la Seine, Cap Fagnet, marais de Carentan et baie des Veys, Saint-Marcouf, baie du Mont-Saint-Michel et baie d'Orne (contrairement aux autres, ce site n'a pas été désigné à partir des données du GONm mais a été ajouté, entre temps, par la DIREN ;

- En 1990, après cette première vague de désignations, un inventaire scientifique est réalisé : il permet de localiser des ZICO que les états membres de l'UE s'engagent à désigner en ZPS. Le GONm, en fonction des critères qui nous sont imposés, propose les ZICO suivantes : Baie du Mont-Saint-Michel, Chausey, Havre de Regnéville, Saint-Marcouf, Marais de Carentan et baie des Veys, Falaises du Bessin, Littoral augeron, Hode, Cap Fagnet, Boucle de Poses, Perche. Les secteurs déjà en ZPS sont parfois agrandis. Il y avait hésitation pour la rade Saint-Vaast-la-Hougue mais qui ne répondait finalement pas aux critères. Toutes ces propositions sont retenues (Thauront 1992), mais la baie d'Orne est rajoutée par le ministère de l'environnement ;

- Il restait donc alors à faire désigner les ZICO nouvelles ou les extensions de ZPS en ZPS. Le processus s'amorce avec la désignation des falaises du Bessin au cours de l'été 1994 ;

- Les actions entreprises au Hode par le GONm ont ensuite conduit à la désignation d'une ZPS très agrandie dans l'estuaire et la basse vallée de la Seine à la fin de l'année 1997 ;

- Sont venues enfin, la ZPS du Perche, celle de la Hague (créée pour répondre à l'incohérence des mesures de gestion de la SIC qui ne s'occupait pas des oiseaux, comme l'avait souligné le GONm), celle du havre de la Sienne puis les désignations ou extensions de ZPS marines à Chausey, Saint-Marcouf, baie de Seine occidentale, Littoral cauchois.

Grâce à l'action du GONm, les principaux sites ornithologiques normands sont désormais désignés en ZPS ; il manque toutefois l'extension de la ZPS de Regnéville à l'ensemble de la côte des havres, la création de la rade de Saint-Vaast (partiellement intégrée à la ZPS baie de Seine occidentale.

Associées aux Sites d'Importance Communautaire (SIC), les ZPS forment le réseau Natura 2000. Selon les caractéristiques des sites et les disponibilités de chacun, les suivis concernent une partie de la ZPS (exemple : « Baie de Seine Occidentale »), la totalité (exemple : « Estuaire de l'Orne ») ou un secteur plus grand (exemple : les havres de la côte Ouest du Cotentin comprenant la ZPS « Havre de la Sienne »).

Le GONm a constitué un réseau qui a pour but de suivre les ZPS et qui, concrètement, aboutit à une publication annuelle interne : EPSION (état des principaux sites ornithologiques normands).

Le fonctionnement normal de ce réseau (confirmé par le bureau du GONm du 9 février 2026) est d'avoir un responsable bénévole pour chaque ZPS ; celui-ci s'assure que des suivis sont réalisés sur la ZPS qui le concerne, suivis effectués soit par lui, soit par d'autres bénévoles, soit par un salarié.

Il compile chaque année les données (de septembre « année n » à août « année n+1 ») et les adresse au rédacteur d'EPSION

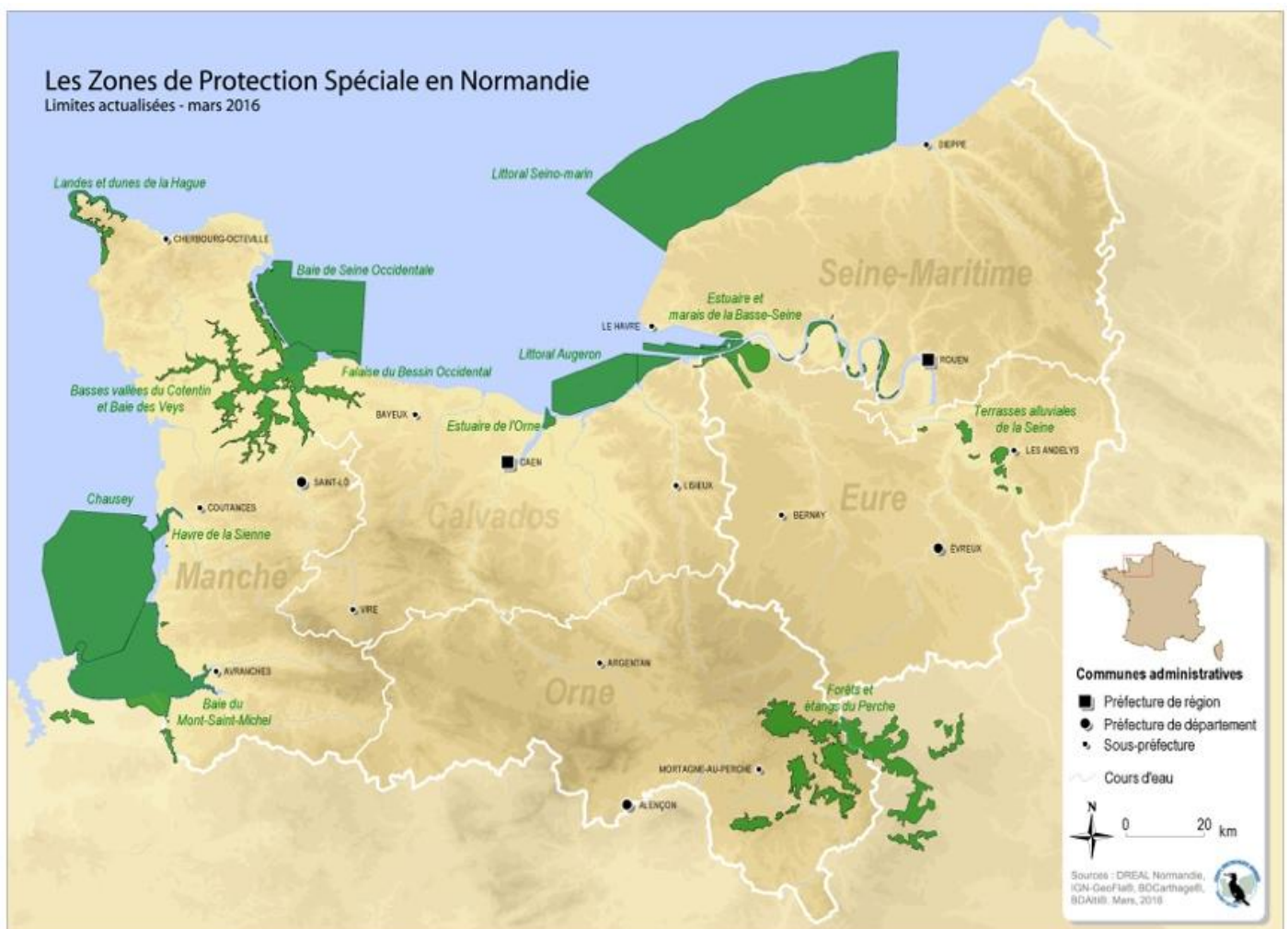
(actuellement Jean-Marc Savigny). Ces données concernent en priorité les espèces significatives (espèces de l'annexe 1 qui ont justifié la désignation de la ZPS) et plus, bien sûr si affinités ! Il faut donc avoir des recensements ou, à défaut, des estimations fiables du nombre de couples nicheurs pour les espèces nicheuses et des effectifs pour les hivernants.

Il manque donc des responsables bénévoles, adhérents de l'association, pour les ZPS suivantes et les manques sont criants car des sites de grande importance patrimoniale ne sont pas suivis :

Baie du Mont Saint-Michel,  
Forêts et étangs du Perche,  
Estuaire et marais de la Basse Seine,  
Terrasses alluviales de la Seine et  
boucle de Poses et de Muids,  
Falaises du littoral du pays de Caux.

**Ceci est donc un appel pressant, urgent et d'une grande nécessité !**

Gérard Debut



## Protection : refuges

### **Convention de printemps, 21 mars 2026, invitation à l'attention des adhérents du GONm intéressés par les refuges nature**

Le samedi 21 mars 2026, venez célébrer le printemps (officiellement le 20 mars à 14 h 45...) avec nous, propriétaires, correspondants, animateurs de refuges nature réalisés en partenariat avec le Groupe ornithologique normand. Et bien entendu tous les adhérents du GONm intéressés et sensibles au thème des refuges.

Nous nous retrouverons sur le site du Château de Carneville où Guillaume Garbe, son propriétaire, nous accueillera pour une journée de partage d'expériences, de découvertes, placée sous les signes de la convivialité et de l'échange, et ce en toute simplicité :

<https://www.chateaudecarneville.com>

#### Programme de la journée

9 h 30, accueil des participants

10 h, départ pour un circuit découverte du refuge du Château de Carneville

*Nous vous proposons, pour le midi, de venir avec tartes et autres spécialités maisons "tirées du sac", afin de partager un repas en mode "auberge espagnole".*

À partir de 14 heures, échanges organisés avec les participants pour partager les orientations de la politique refuge, ses évolutions, et recueillir toutes les suggestions, envies et projets associés. Si un sujet vous tient à cœur et que vous souhaitez le présenter/partager, un temps dédié pourra vous être réservé sur l'après-midi. Au plaisir de partager ce temps fort de notre vie associative, nous vous remercions, pour faciliter notre organisation de nous faire part de vos intentions avant le 10 mars prochain. [eric.gruet@gonm.org](mailto:eric.gruet@gonm.org) ; [jean-marc.joly@gonm.org](mailto:jean-marc.joly@gonm.org)

Éric Gruet, responsable du réseau des refuges du GONm

## **Les refuges**

Quand Jean Collette a initié le réseau des refuges en 1995, plusieurs objectifs étaient visés :

- créer un pont entre l'ornithologie telle que nous la pratiquons à titre personnel et une partie des sympathisants

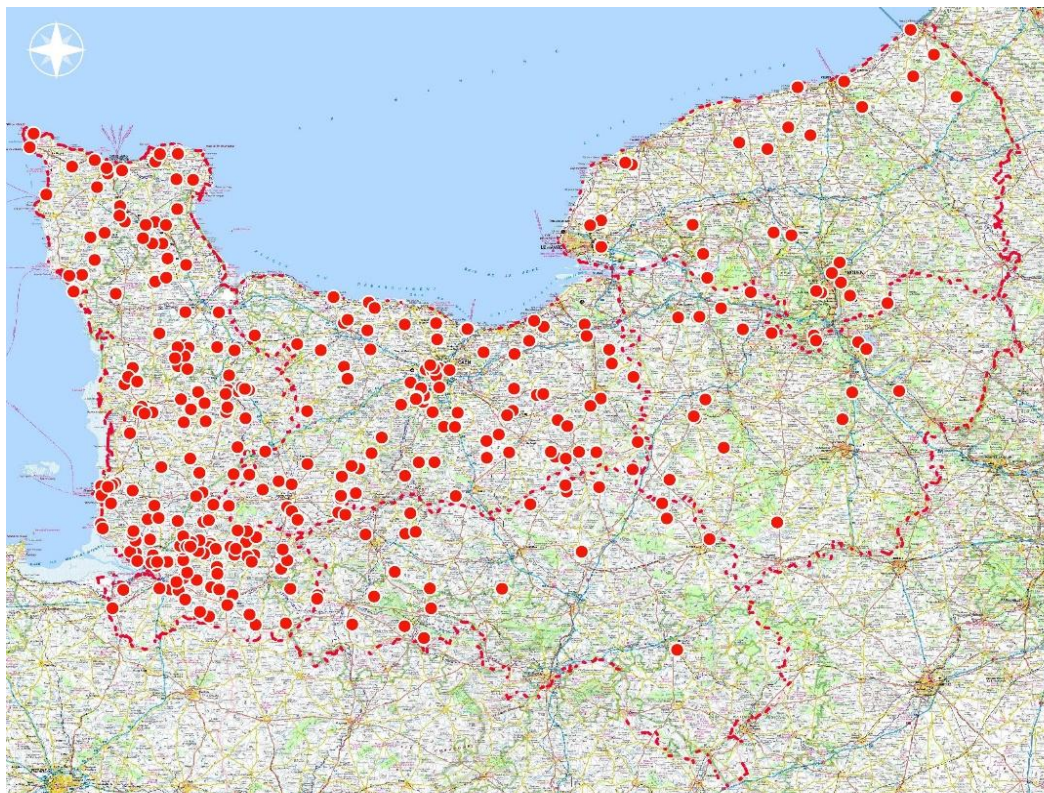
non observateurs, certains étant déjà adhérents du GONm ;

- créer un outil de communication sur des thèmes généralistes qu'on retrouve maintenant dans les sujets du fil des refuges du forum ;
- proposer une alternative en Normandie, notre offre de visite annuelle associée à l'identification d'un correspondant pour chaque site étant des leviers forts.

Plus tard, c'est également devenu un outil pour quelques corporations (carriers, filière équine, fermes bio ou non, forestiers, parcs et châteaux, industriels...) avec un intérêt partagé qui a donné lieu ponctuellement à la mise en œuvre de conventions financières. En août 2025, Jean a passé le relai à Éric Gruet après avoir créé 365 refuges !

En tant que nouveau responsable de ce réseau, Éric a souhaité faire un inventaire de l'existant : quels sont les refuges pour lesquels nous percevons une adhésion ; ont-ils tous un correspondant actif ; qu'elle est la localisation précise et la surface de ces refuges... Pour ce faire, nous avons croisé le fichier « Adhérents » et celui des « Refuges » ; demandés aux correspondants de les cartographier, pour ensuite extraire des informations surfaciques ou linéaires de différentes ressources, dont la base de données Haie de l'IGN, celle du Centre d'Expertise Scientifique sur l'occupation des sols (prairies/cultures, vergers, forêts feuillus/conifères, milieu urbain dense/diffus...) afin de caractériser leur emprise pour la conservation de quelques espèces patrimoniales, mais plus globalement pour la préservation de la biodiversité du quotidien qui n'est pas moins menacée.

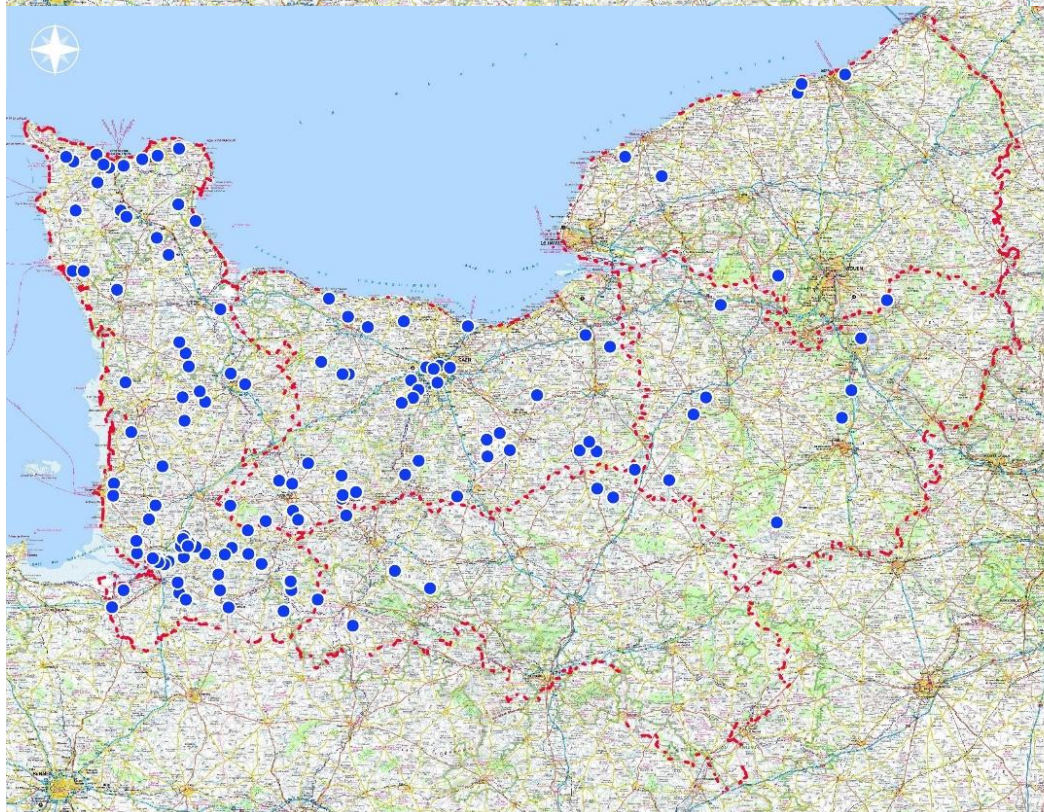
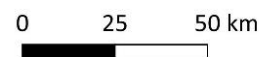
A la date du 17 janvier 2026, 188 refuges sont adhérents, 183 ont un correspondant, 80 ont d'ores et déjà été supprimés, mais autant de propriétaires vont être relancés, laissant à penser que ce réseau pourrait compter 200 refuges à brève échéance. Par ailleurs, 140 ont été cartographiés (1 450 ha) et la procédure étant très accessible, tous le seront à terme.



● Refuges  
créés depuis 1995  
(365)

--- Département

Scan Régional



● Refuges vectorisés  
17/01/2026  
(140)

--- Département

Scan Régional



Outre cet inventaire, Éric a consulté les correspondants sur leurs attentes et il a créé un groupe de travail pour partager son ambition à propos du devenir de ce réseau.

A l'issue de ce travail préliminaire, il ressort un certain nombre d'objectifs à atteindre à court, moyen et plus long terme :

- Établir une charte de bonnes pratiques qui sera associée à la convention « Refuge » ;
- Structurer la collecte et la restitution des données pour qu'elles soient mobilisables, avec le souci de proposer différents niveaux d'implication pour que tous les correspondants puissent contribuer ;

- Mettre à dispositions des ressources à l'intention des correspondants pour les aider à formuler des préconisations pertinentes ;
- Construire une trame simple des éléments à restituer annuellement aux propriétaires des refuges, et produire un bilan régional à l'ensemble des contributeurs, mais également à l'intention de nos partenaires institutionnels, de la presse... ;
- Créer du lien et des opportunités d'échanges entre correspondants en partageant une carte interactive, entre autres ;
- Intégrer ce réseau à la stratégie du GONm pour la conservation de la

biodiversité du quotidien en lien avec les politiques régionales de l'environnement dans ce domaine ;

Nos refuges rassemblent une somme de valeurs, de richesses et de ressources à valoriser collectivement, et nous remercions d'ores et déjà tous les contributeurs et ceux qui voudront bien rejoindre ce réseau en tant que producteurs de surfaces, de données, de préconisations, mais également pour faire connaître et reconnaître ce bel héritage laissé par Jean Collette que nous remercions ici chaleureusement pour le travail accompli.

Bruno Chevalier & Éric Gruet



*Poule d'eau. Photographie Gérard Debout*

## Protection : réserves

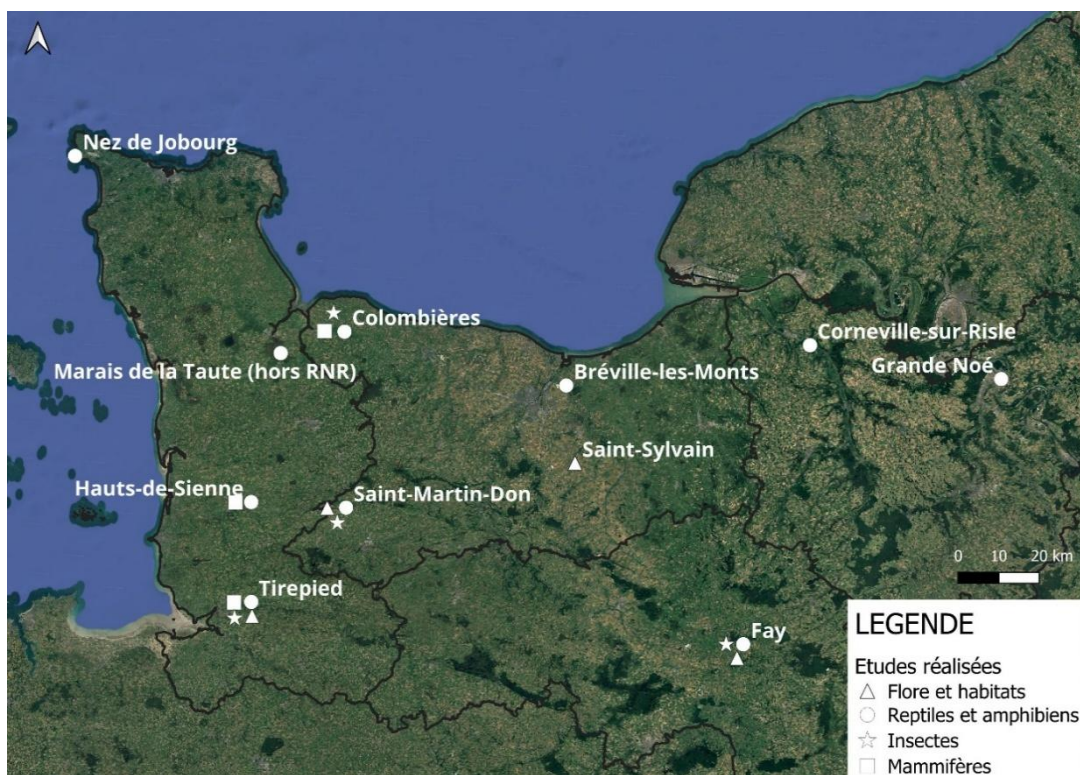
### Actualisation des données naturalistes sur des réserves du GONm en 2025

En 2024, le Groupe Ornithologique Normand a obtenu des financements Fonds Verts pour la rédaction de plans de gestion sur certaines de ses réserves. La réalisation de ce projet nécessitait la mise à jour des données naturalistes sur les réserves concernées, notamment pour les autres taxons que les oiseaux. Ainsi, en 2025, plusieurs Debut études naturalistes ont été réalisées (voir carte) sur 11 réserves du GONm.

Les résultats de ces études permettent d'identifier les espèces à enjeu sur chaque site et d'adapter au mieux la gestion pour préserver la biodiversité de nos réserves.

Si vous souhaitez connaître plus en détail les résultats de ces études, une synthèse est disponible sur le site du GONm en utilisant le lien suivant : <https://www.gonm.org/index.php?post/817>

Clémentine Bély



*Huîtrier-pie : une espèce importante du réseau de réserves*



*du GONm. Photo Gérard Debout*